

3. Politiques (suite)

On a aussi annulé l'exigence relative à l'"offre de compensation" qui devait accompagner certains contrats. Dans le cadre de cette politique, la société soumissionnaire peut présenter ses "offres de compensation" quelque temps après la signature du contrat.

Jusqu'à présent, la plupart des sociétés qui vendent au gouvernement du matériel d'une valeur de plus de 2 millions de dollars australiens par an ont demandé à être admissibles en vertu de la "politique d'association".

"Offsets Policy"

La "politique de compensation" exige de tout fournisseur du gouvernement qu'il s'assure que le contenu local de ses produits représente 30 p. cent de la valeur du contrat lorsque celle-ci dépasse 2 millions de dollars australiens durant toute période de 12 mois consécutifs.

Cela ne s'applique que lorsque le contenu local représente moins de 30 p. cent de la valeur du contrat. Actuellement, c'est la "Financial Services Branch" du DAS qui est responsable de la procédure de vérification comptable relative à cette politique.

"Australian & New Zealand Manufactured Goods Preference Policy"

Cette politique accorde la priorité aux produits fabriqués dans l'un ou l'autre de ces pays et ayant un contenu local de plus de 30 p. cent. On ajuste la valeur des offres, lorsqu'il s'agit de produits dont le contenu importé est élevé et le contenu local inférieur à la limite de 30 p. cent. Toutefois, cette politique s'est souvent avérée inefficace, à cause de problèmes de compatibilité, de conformité, etc.

"Industry Development Arrangements"

Ces dispositions sont étudiées à la section 2.3 du rapport de Strategic Technology Management.

4. Exigences relatives à la défense, à l'accréditation et aux autorisations de sécurité

"Compensations"

La "politique de compensation" relative aux contrats passés avec le ministère de la Défense exige que le contenu local soit le plus élevé possible (30 p. cent et plus). Cette exigence favorise aussi le transfert de technologie et de savoir-faire, pour faciliter le soutien permanent, avec un niveau acceptable d'indépendance à cet égard.